

DELIBERATION DU BUREAU

N°2026-07/43B

Objet : ATTRIBUTION DU LOT PASSERELLE POUR CONNEXION VOIE VERTE AGUILLE DE LA MAR AU VILLAGE DE MONTESCOT

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle des fêtes de Montescot, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14	Pour :	13
En exercice :	14	Contre :	0
Présents :	11	Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Thierry DEL POSO.

Absents excusés ayant donné procuration : Marie-Ange DESTAVILLE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ

Secrétaire de séance : Myriam DARDENNE

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

Considérant que dans le cadre de la connexion de la voie verte Agouille de la Mar, il a été lancé un marché de travaux pour la fourniture et la mise en place d'une passerelle, dont le montant estimatif s'élève à 227 270,75€ HT,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, l'entreprise retenue est GROUPEMENT DASSE TRAVAUX PUBLICS – METALU pour un montant H.T. de 183 669,50 € inférieur à l'estimation,

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

✎ **DÉCIDE** d'approuver l'attribution du marché de travaux pour la mise en place d'une passerelle pour connecter la voie verte Agouille de la Mar au village de Montescot, pour un montant de 183 669,50 € H.T. au GROUPEMENT DASSE TRAVAUX PUBLICS – METALU.

✚ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier ;

✚ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

